

Attribution gratuite d'action nouvelles

1 action nouvelle pour 10 actions détenues

Pour la 25^e année consécutive, Interparfums va procéder, comme annoncé en mars dernier, à une nouvelle attribution gratuite d'actions au profit de ses actionnaires.

Le Conseil d'administration du 11 juin 2024 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves en réalisant une émission de 6 919 657 actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions détenues.

Tout actionnaire ayant acheté des actions au plus tard le mardi 25 juin 2024 bénéficiera de cette attribution.

Le détachement du droit d'attribution interviendra le mercredi 26 juin 2024 à l'ouverture de la bourse de Paris Euronext et se traduira par un ajustement corrélatif du cours.

Les nouvelles actions seront livrées aux bénéficiaires à compter du vendredi 28 juin 2024. Elles seront immédiatement assimilables aux actions anciennes et porteront jouissance, à compter du 1^{er} janvier 2024, des mêmes droits, notamment droits de vote et de dividende.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables, les actions correspondantes aux droits formant rompus non attribuées seront vendues sur le marché, sans frais pour les actionnaires. Les sommes provenant de cette vente seront allouées à leurs bénéficiaires à compter du mardi 2 juillet 2024.

Les opérations seront centralisées par la société CM-CIC Market Solutions (Adhérent 25), 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 9.

Cette attribution gratuite fera l'objet d'un avis publié détaillé de Paris Euronext publié à compter du lundi 24 juin 2024.

Paris, le 12 juin 2024

Prochain rendez-vous

Publication du chiffre d'affaires
du 1^{er} semestre 2024
23 juillet 2024
(avant ouverture de la Bourse)